

Enquête parcellaire pour la réalisation du pôle Lycée

Par arrêté préfectoral n° 2022/23/DCSE/BPE/EXP du 13 avril 2022 est prescrite l'ouverture d'une enquête parcellaire en mairie de Villeparisis (32 Rue de Ruzé - 77270) destinée à identifier les propriétaires et les titulaires de droits réels et à déterminer exactement les terrains nécessaires à acquérir pour la réalisation du pôle Lycée sur le territoire de la commune de Villeparisis.



Cette enquête se déroulera pendant 16 jours consécutifs, du mercredi 1er juin à 9h00 au vendredi 17 juin 2022 à 17h en mairie de Villeparisis (32 Rue de Ruzé - 77270).

Le dossier d'enquête parcellaire et le registre d'enquête seront déposés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations éventuelles pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairie de Villeparisis, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- mercredi 1er juin 2022 de 9h00 à 12h00,
- samedi 11 juin 2022 de 8h30 à 11h30,
- vendredi 17 juin 2022 de 14h00 à 17h00.

Documents

[Avis d'enquête parcellaire lycée](#)